



LE MAIRE

Commune de Boutigny-sur-Essonne

Département de l'Essonne
Ville de Boutigny-sur-Essonne
Arrondissement d'Etampes
Canton de Mennecy

DÉCISION DU MAIRE 2025/08

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-21 et suivants
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Objet : Signature du contrat de location avec LOCAM pour un photocopieur pour le service technique, installé par SIX TO ONE

Nous, Patricia BERGDOLT, Maire de BOUTIGNY-SUR-ESSONNE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, et article L 2123-12,

Vu la délibération n°1/Septembre du Conseil municipal, en date du 17 septembre 2020, visée par les services préfectoraux, le 17 septembre 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire en vertu de l'Article L 2122.22 du CGCT ;

Considérant que le besoin du service technique de disposer d'un photocopieur opérationnel dans leur bureau,

Considérant la proposition de SIX TO ONE en matière de photocopieurs,

DÉCIDONS

Article 1 : De signer le contrat de location avec LOCAM SAS, sise 94 rue Bergson – 42000 SAINT ETIENNE, pour le matériel photocopieur fourni par SIX TO ONE, sise 8 rue de Milly – 77930 PERTHES.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée de 21 trimestres, à compter du 04/04/2025.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget des exercices afférents.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Comptable Publique sont chargées de l'exécution de la présente décision ;

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'ÉTAMPES pour visa.



11 Bd. Maurice Quin
91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
TÉL. 01 64 57 90 10 - FAX 01 64 57 80 83

ADRESSE EMAIL : contact@boutignysuressonne.fr SITE INTERNET : www.boutigny99_dc-091-219100997-20250430-2025DEC08-C



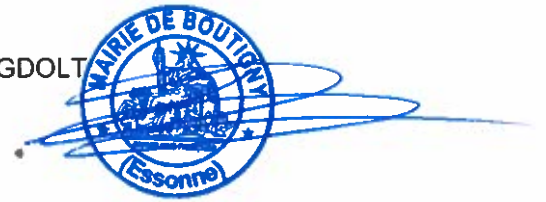
Ampliation en sera :

- adressée au comptable public,
- notifiée au CIG,

Fait à BOUTIGNY-SUR-ESSONNE,

Le 30 avril 2025

Le Maire,
Patricia BERGDOLT



Le Maire,

- Informe que la présente décision
Peut faire l'objet d'un recours auprès
Du Tribunal Administratif dans un délai
De deux mois à compter de sa notification
et de sa transmission au contrôle de légalité
- Certifie le caractère exécutoire de la présente
Décision compte tenu de la
Transmission en préfecture, le....
Et de sa publication, le.....

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219100997-20250430-2025DEC08-C